

# **NOTE COMPLÉMENTAIRE**

## **CAS PAR CAS**

1	Contexte .....	3
2	Cadre géographique .....	3
3	Présentation du projet .....	5
3.1)	Principe .....	5
3.2)	Bâtiment d'accueil .....	5
3.3)	Bâtiment d'exploitation .....	5
3.4)	Abri bouées .....	5
3.5)	Tour des douaniers .....	6
3.6)	Mines de fer .....	6
3.7)	Les travaux.....	6
3.8)	Mode de fonctionnement .....	7
3.9)	Calendrier des travaux .....	8
4	Contexte réglementaire.....	8
5	Hydrologie - hydrogéologie .....	8
6	Zones humides.....	8
7	Risques naturels .....	8
8	Etat existant et milieux naturels .....	8
9	Sylviculture.....	14
10	Agriculture .....	14
11	Localisation du projet vis-à-vis de Natura 2000.....	15
12	Compatibilité avec les documents d'urbanisme.....	16
13	Impacts potentiels du projet .....	16
8-1)	Sur les cours d'eau .....	16
8-2)	Sur les captages d'eau potable.....	16
8-3)	Sur les zones humides.....	16
8-4)	Sur les milieux naturels.....	16

8-5)	Sur les risques naturels .....	17
8-6)	Sur les paysages.....	17
8-7)	Sur la sylviculture .....	18
8-8)	Sur l'agriculture .....	18
14	Mesures ERC.....	18

# 1 Contexte

Métabief aventures est un parc de loisirs créé en 2002 dont l'activité principale initiale était l'accrobranche. Le parc s'est ensuite très vite diversifié avec d'autres activités estivales.

Il propose désormais tout un panel d'activités : jeux gonflables, glissades en bouées, tir à l'arc et chasses au trésor.

Le parc actuel est classé en établissement PA (de plein air) avec un restaurant classé N (activité est relative à la restauration ou au débit de boissons) et présence de manèges.

L'ensemble des aménagements existants est conforme aux normes en vigueur.

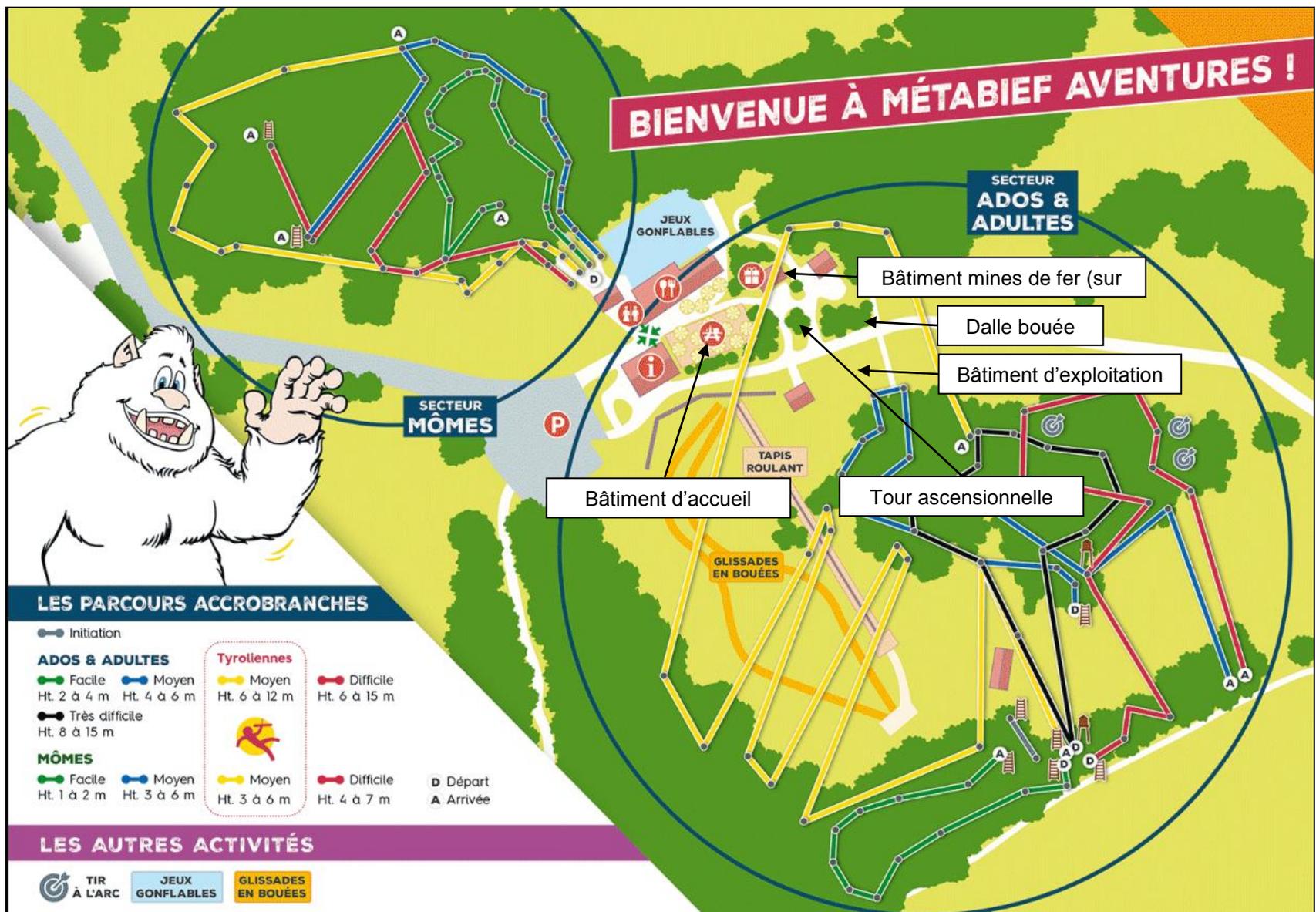
Le parc est construit sur un terrain communal. Un bail emphytéotique de 70 ans lie le parc à la commune de Métabief.

Souhaitant aujourd'hui développer de nouveaux projets dans le but de proposer des activités hivernales, de capter une nouvelle clientèle et fidéliser les habitués, le gestionnaire envisage de créer, au sein de son parc, un espace thématique autour du concept de la contrebande : « la forêt des contrebandiers ».

## 2 Cadre géographique

Le projet de Forêt des Contrebandiers s'inscrit à environ 1048 m d'altitude et est situé au sein du parc de loisirs Métabief Aventures, au sud-ouest du centre station.

Ce parc aventures est accessible depuis le centre station par l'avenue des Crêts.



Plan du parc de loisirs (©Métabief aventures)

## **3 Présentation du projet**

### **3.1) Principe**

La forêt des contrebandiers sera composée de 3 nouvelles activités (tour des douaniers, bouées et mines de fer) avec un passage obligatoire pour accéder à cet espace par un nouveau bâtiment d'accueil (poste de douane). Ces activités nécessitent des aptitudes physiques particulières.

La localisation de ces nouveaux aménagements impliquera la démolition d'un bâtiment d'exploitation actuel et son rétablissement sur un autre emplacement au sein du parc.

L'espace thématique s'étalera sur environ 1 500 m<sup>2</sup>.

### **3.2) Bâtiment d'accueil**

Ce bâtiment de 33,6 m<sup>2</sup> d'emprise au sol sera disposé à l'entrée de l'espace « Forêt des contrebandiers ». Son architecture rappellera les anciens postes de douane afin de coller au thème proposé.

Ainsi le bâtiment se présentera sous la forme d'un auvent avec en partie centrale un espace clos et fermé, la partie intérieure étant réservée au personnel, encadré de part et d'autres par 2 portails d'accès métalliques, permettant le passage de la clientèle (passage extérieur au bâtiment, l'intérieur du bâtiment étant réservé au personnel).

La billetterie reste dans le bâtiment actuel dédié à cet effet.

Ce bâtiment sera en bois type mélèze brut avec une toiture en tuile terre cuite.

### **3.3) Bâtiment d'exploitation**

Le futur bâtiment des mines de fer sera situé sur l'ancien bâtiment d'exploitation (bâtiment existant de 31 m<sup>2</sup>).

Ce dernier sera donc démoli dans le cadre du projet et rétabli environ 25 m au sud-est de son emplacement actuel. Le but étant de sortir ce bâtiment technique de l'espace ludique.

Le nouveau bâtiment d'exploitation fera 175 m<sup>2</sup> d'emprise au sol.

Ce bâtiment hébergera un atelier mécanique et technique, un garage pour tracteurs ainsi que des vestiaires et un espace de repos pour le personnel.

Ce bâtiment sera en bois type mélèze brut avec une toiture en bac acier gris anthracite.

### **3.4) Abri bouées**

Cette activité est constituée d'auto-tamponneuses sous forme des bouées glissant sur une dalle béton.

La construction sera ainsi composée d'une dalle béton d'environ 132 m<sup>2</sup> dont une partie sera recouverte par une toiture type auvent pour stocker les bouées à l'abri des intempéries. La dalle béton sera bordée de panneaux bois d'une hauteur de 0,88 m.

La charpente sera en bois et la toiture bac acier gris anthracite.

### 3.5) Tour des douaniers

Cette installation contemplative a pour but de prendre de la hauteur pour avoir une vue sur l'espace ludique et les environs.

La tour des douaniers est constituée d'un pylône habillé en métal recouvert d'un vinyle imitation bois, d'une hauteur de 9,12 m et d'une emprise au sol de 5,30 m<sup>2</sup>.

La tour, équipée de 4 sièges doubles, tourne sur son axe à 360 ° et la montée et descente des sièges se fait par un contrôle interactif du client par un système de coulissement sur corde.

### 3.6) Mines de fer

Le concept de ce bâtiment est de proposer un labyrinthe et un parcours à sens unique thématique sur les mines de fer.

Le labyrinthe, situé au niveau 1 du bâtiment, sera à l'air libre, uniquement protégé par une toiture.

Au rez-de-chaussée le parcours thématique, à sens unique sera situé au sein d'un espace clos.

Ce bâtiment fera environ 244 m<sup>2</sup> d'emprise au sol.

Le labyrinthe sera constitué de panneaux bois de 1,80 m de hauteur dont certains déverrouillables pour permettre l'évacuation des participants des usagers en moins de 25 ml.

Il en sera de même pour le parcours thématique du rez-de-chaussée. De plus, les portes seront en acier et anti panique

Le bâtiment sera en béton pour la partie basse et en bois pour la partie supérieure.

La toiture sera en bac acier gris anthracite.

L'ensemble des bâtiments sera raccordé, en fonction des besoins, aux réseaux secs et humides existants depuis les bâtiments existants. Les eaux pluviales seront gérées par puits d'infiltration.

Il n'est pas prévu de fréquentation nocturne pour ces activités et donc d'éclairage extérieur aux bâtiments.

### 3.7) Les travaux

#### ➤ La démolition

L'ancien bâtiment d'exploitation (bâtiment existant de 31 m<sup>2</sup>) situé sur l'emprise du futur bâtiment des mines de fer sera démolie dans le cadre du projet.

#### ➤ Le décapage de la terre végétale

En présence de terre végétale (hors sol déjà artificialisé), celle-ci sera décapée et stockée le temps des travaux afin d'être redéposée sur les emprises nécessitant une remise en état du site à la fin des travaux (abords immédiats des bâtiments).

#### ➤ Les terrassements pour les fondations

Seules les fondations des bâtiments génèrent des déblais qui sont régalez directement autour des bâtiments pour la remise en état du site.

➤ Le génie civil des bâtiments

Les bâtiments seront construits sur des dalles bétons reposant sur une structure en grave concassée.

Le bâtiment des mines de fer comportera un étage de soubassement de béton.

Le bâtiment d'exploitation aura une longrine béton de 1,69 m principalement enterrée (côté boisement).

Les niveaux et les charpentes des bâtiments seront en ossature bois.

➤ La remise en place de la terre végétale et revégétalisation

Comme expliqué précédemment, la terre végétale sera régalez si nécessaire aux abords immédiats des constructions. Si besoin, une revégétalisation sera réalisée pour les secteurs enherbés.

### 3.8) Mode de fonctionnement

➤ Période d'exploitation

Actuellement le parc est ouvert d'avril à octobre.

Avec ces nouveaux manèges il est envisagé d'ouvrir le parc sur l'année.

La fréquentation annuelle aujourd'hui enregistrée est de 27 000 personnes, avec ces aménagements il est espérer pouvoir enregistrer environ 14 320 personnes supplémentaires à l'année, en captant des clients en hiver et en renforçant la fréquentation sur les autres périodes de l'année notamment celle estivale.

➤ Accès

L'accès au parc Métabief Aventures reste inchangé par rapport à l'existant, il en va de même pour le stationnement qui compte une cinquantaine de places et 3 PMR dont 1 sur le plateau à proximité des nouveaux manèges construits.

L'accès à la Forêt des contrebandiers se fera par le chalet des douaniers.

Afin de pouvoir contrôler l'accès à la Forêt des contrebandiers et permettre aux clients de s'acquitter d'un droit d'entrée, cet espace sera clôt par un grillage en panneaux rigides de couleur gris anthracite, d'environ 1,5 m de hauteur.

Cette clôture s'étendra autour de la partie nord du parc.

Des portails à double ventail seront aménagés dans cette clôture pour le passage de véhicule d'exploitation ou de secours.

### **3.9) Calendrier des travaux**

Les travaux s'échelonnent sur 2023 et 2024, sur les périodes d'avril-mai et septembre-novembre de chaque année.

## **4 Contexte réglementaire**

Le projet est soumis à permis d'aménager comprenant des constructions au titre du Code de l'Urbanisme.

## **5 Hydrologie - hydrogéologie**

Aucun cours d'eau n'est présent dans l'emprise de projet.

Le projet ne se situe pas au sein du périmètre de protection de captage d'eau potable.

## **6 Zones humides**

Aucune zone humide de l'inventaire départemental n'est située dans l'emprise du projet.

## **7 Risques naturels**

La commune ne dispose pas d'un PPRn.

Le projet n'est concerné par aucun risque naturel à l'exception du risque sismique modéré et de l'aléa moyen pour le retrait-gonflement des argiles.

## **8 Etat existant et milieux naturels**

Le parc de loisirs est déjà existant et autorisé sur l'emprise du bail emphytéotique avec la mairie. Les nouvelles constructions envisagées (manèges et un bâtiment d'exploitation) sont situées au sein du parc existant, en continuité des constructions existantes et sur des sols déjà remaniés, à l'exception du bâtiment d'exploitation qui prend place sur une prairie localisée entre le pied d'un boisement et un chemin d'exploitation.

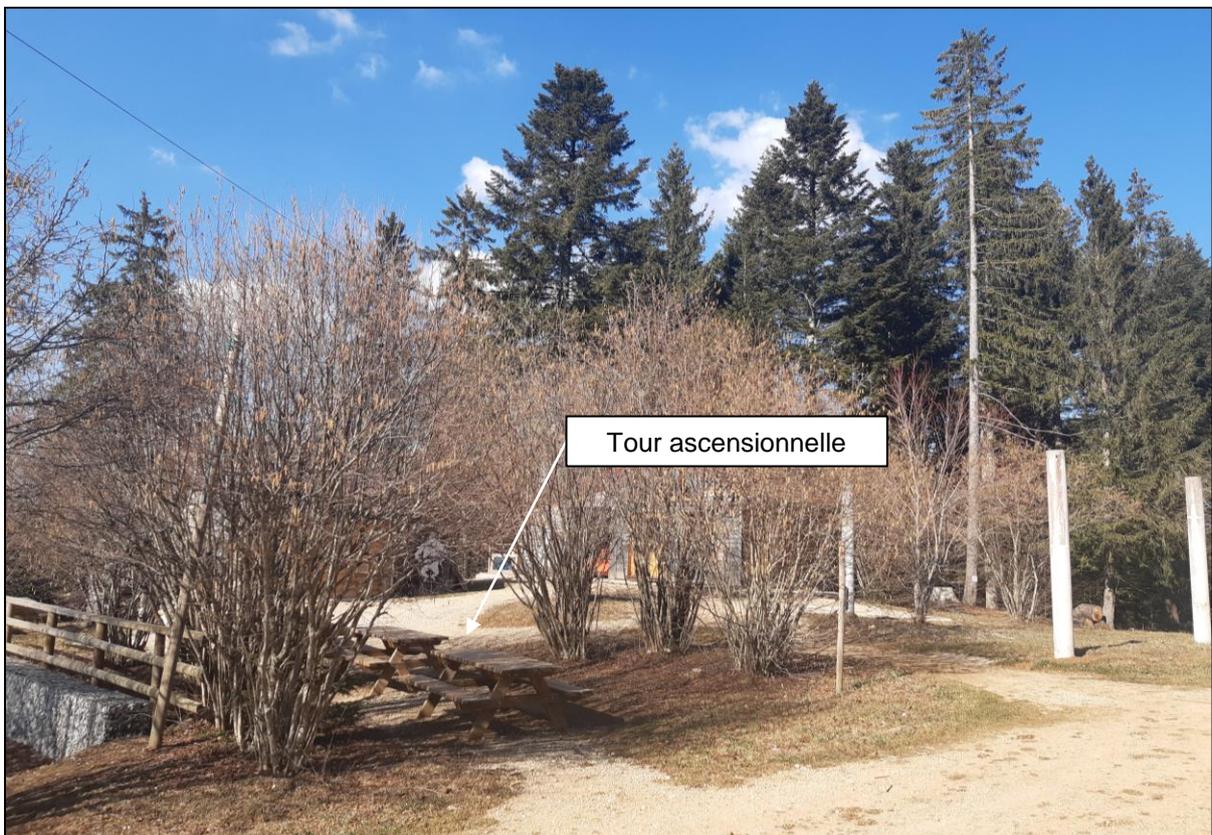
En ce sens, il ne s'agit pas d'une extension du parc, ni d'une réelle modification mais bien d'ajout de manèges et d'un bâtiment technique.

Les photos suivantes et plans joints au présent dossier permettent de constater que :

- le bâtiment des mines de fer est localisé sur un chalet existant (démoli dans le cadre du projet), sur un cheminement en tout venant et sur des zones enherbées ;



- la tour ascensionnelle est installée sur une aire de pique-nique en tout venant avec quelques jeunes noisetiers (moins de 30 ans) qui seront déplacés ;



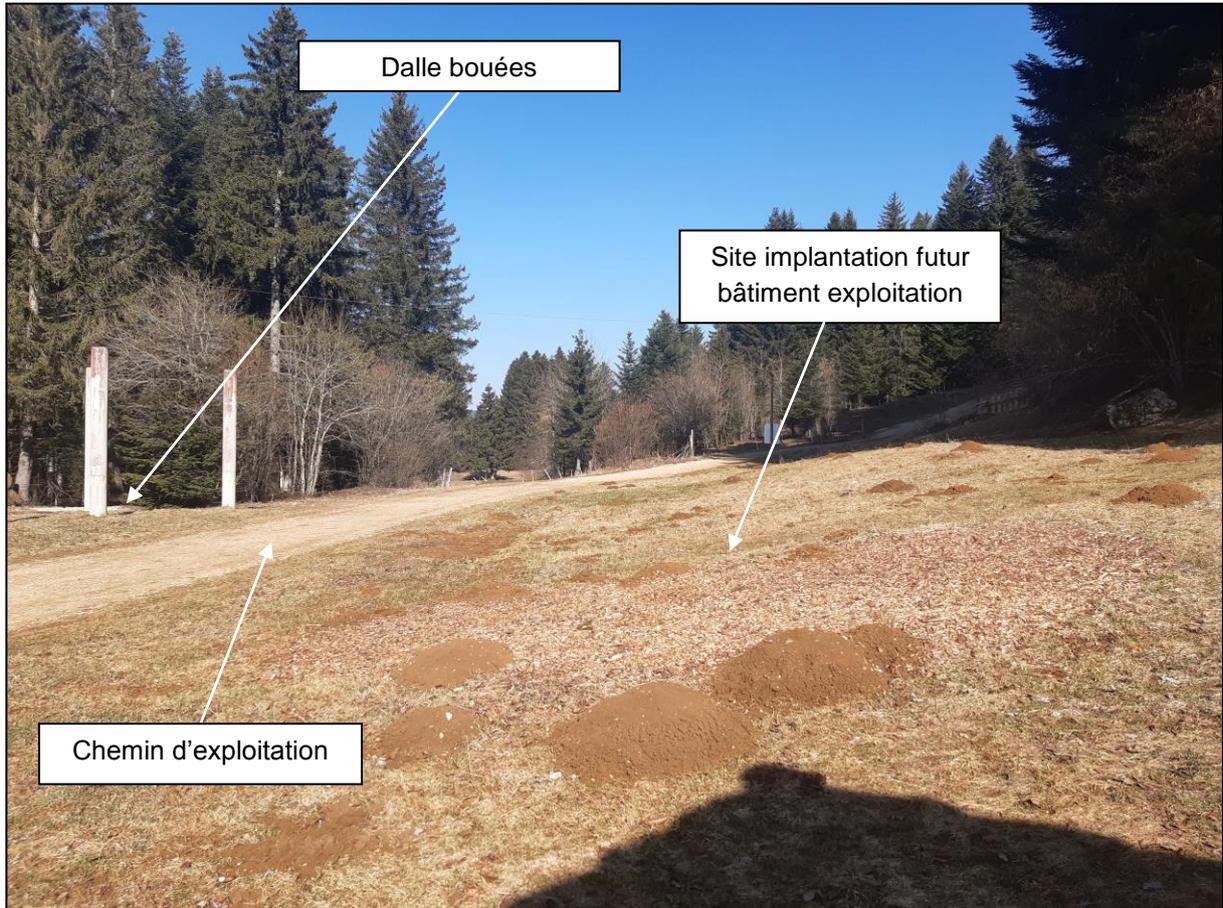
- la dalle bouées se situe sur une zone déjà antropisée ;

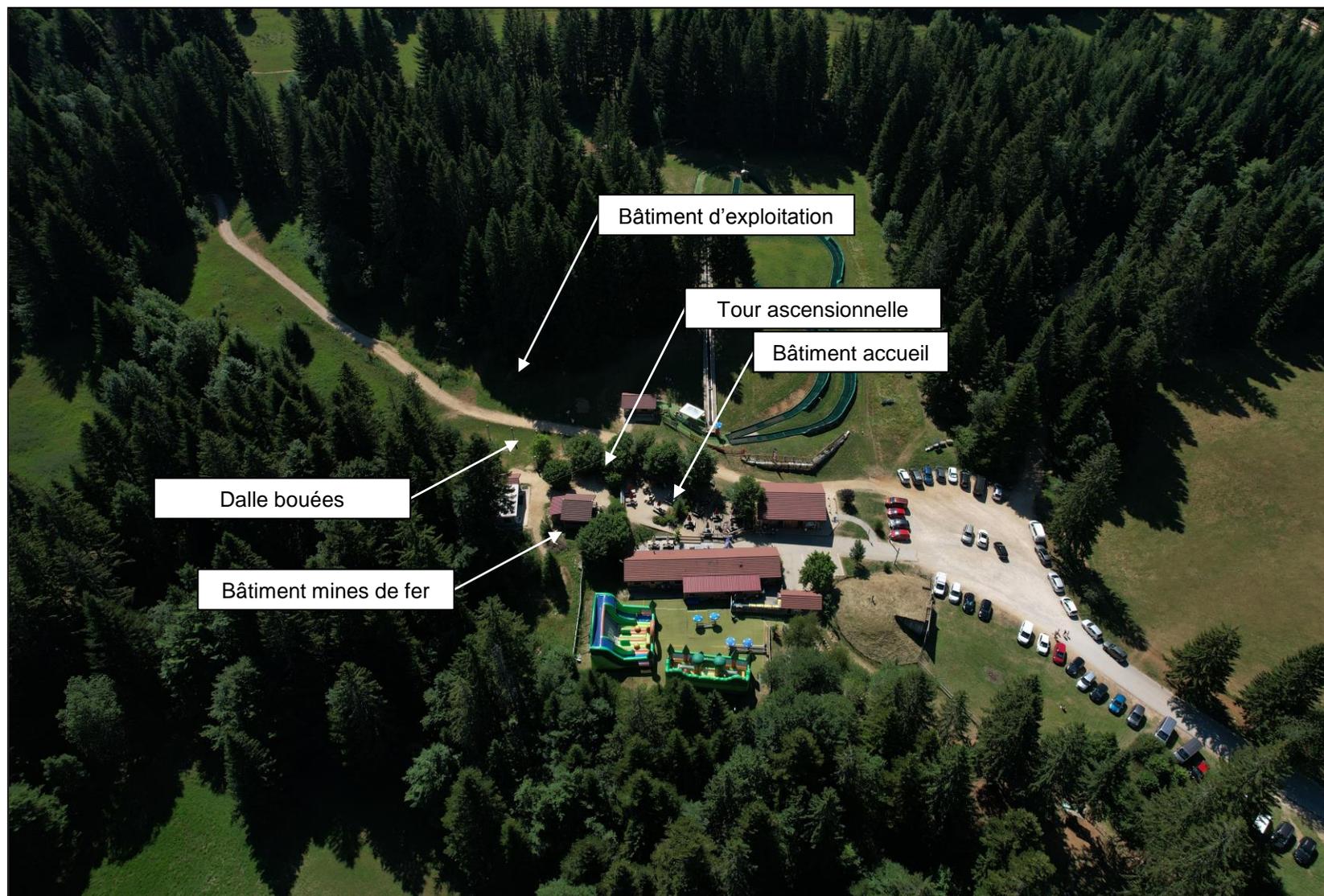


- le bâtiment d'accueil sera sur la zone de pique-nique en tout-venant



- le bâtiment d'exploitation prend place sur une prairie entre boisement et chemin d'exploitation. Le boisement jouxtant cette prairie est utilisé pour l'accrobranche. La prairie en elle-même est remaniée par les taupes.





Localisation des nouveaux manèges ou bâtiments envisagés

En terme de flore la végétation est limitée sur l'emprise du projet puisque les constructions se situent sur des espaces anthropisés, déjà artificialisés pour beaucoup et déjà fréquentés par le public.

Concernant la faune, celle-ci est limitée sur les emprises projet pour les mêmes raisons que celles décrites ci-dessus pour la flore. Le projet n'est pas excentré par rapport aux activités déjà existantes. Les espèces qui pourraient fréquenter le site ou ses abords sont habituées à la présence humaine de part les activités gravitant dans ce périmètre.

## **9 Sylviculture**

Le projet ne nécessite pas de défrichage.

Seuls quelques jeunes noisetiers présents sur l'aire de pique-nique actuelle seront déplacés pour laisser place au bâtiment d'accueil et à la tour ascensionnelle.

## **10 Agriculture**

Les emprises de projet ne sont pas exploitées pour l'agriculture.

## 11 Localisation du projet vis-à-vis de Natura 2000



.Localisation du site Natura 2000 le plus proche du site de projet (© DREAL, sans échelle)

## **12 Compatibilité avec les documents d'urbanisme**

Le PLU de la commune de Métabief a été approuvé le 11/04/2012.

Le projet se situe en zone NL « destiné à accueillir des constructions et équipement directement liés aux loisirs et activités sportives de plein air. »

Le règlement de ce zonage autorise « les constructions liées aux activités de sports et de loisirs ».

Le projet est donc compatible avec le PLU.

## **13 Impacts potentiels du projet**

### **8-1) Sur les cours d'eau**

Aucun cours d'eau n'est présent dans l'emprise de projet.

Le projet n'aura donc pas d'impacts sur les cours d'eau.

### **8-2) Sur les captages d'eau potable**

Aucun captage ou périmètre de protection associé n'est présent dans l'emprise de projet.

Le projet n'aura donc pas d'impacts sur les captages.

Par contre, l'augmentation de la fréquentation du parc de loisirs entrainera de fait une augmentation de la consommation annuelle en eau potable, passant de 273 m<sup>3</sup> actuellement à 417 m<sup>3</sup>.

### **8-3) Sur les zones humides**

Aucune zone humide n'est présente dans l'emprise du projet.

Le projet n'aura donc pas d'impacts sur les zones humides.

### **8-4) Sur les milieux naturels**

En terme d'habitats naturels et de flore, les milieux en présence sont peu intéressants au regard du caractère très anthropisé, voir artificialisé des emprises sur lesquelles les bâtiments ou manèges s'implantent.

Concernant la faune, les différentes activités déjà existantes sur site limitent la présence de faune dans le secteur d'implantation des nouveaux manèges/bâtiments.

En phase travaux les engins de chantier génèrent des nuisances sonores mais les emprises et la durée du chantier sont relativement limitées et centrées sur la zone déjà anthropisée du parc de loisirs.

En phase d'exploitation, les nouveaux manèges seront sources de bruits susceptibles de déranger la faune, sur une période prolongée (ouverture toute l'année) par rapport à l'état actuel. Néanmoins, le projet s'implante dans un secteur déjà aménagé, fréquenté pour la pratique des loisirs, y compris hors du parc (piste de ski de fond et chemin de randonnée) et en continuité du bâti existant où la faune est déjà limitée. Les milieux naturels environnants, plus propices à l'accueil de la faune, restent eux inchangés.

Concernant la pollution lumineuse, il n'est pas prévu d'exploitation nocturne pour ces nouvelles installations.

L'impact sur les milieux naturels est donc faible.

#### 8-5) Sur les risques naturels

En dehors du risque sismique et d'aléa retrait-gonflement des argiles la zone de projet n'est concernée par aucun risque naturel.

#### 8-6) Sur les paysages

La localisation des bâtiments, en continuité de ceux existants et le choix des matériaux utilisés pour conserver une cohérence avec le bâti existant, permettent d'intégrer le projet dans le paysage. L'impact sur ce dernier est donc négligeable.



Photo insertion du projet (photo Métabief Aventures depuis la tyrolienne, insertion ABEST)

### 8-7) Sur la sylviculture

Le projet ne nécessite pas de défrichage.

L'impact sur la sylviculture est donc nul.

### 8-8) Sur l'agriculture

La zone de projet n'est pas exploitée pour l'agriculture, l'impact sur cette dernière est donc nul.

## **14 Mesures ERC**

### ➤ Choix pour l'emplacement des nouveaux manèges

Comme décrit précédemment, l'emplacement des nouveaux manèges a été choisi pour être en continuité du bâti et des équipements existants, afin de concentrer les activités au même endroit.

Ce choix permet de préserver l'environnement aux alentours du parc.

### ➤ Choix des matériaux employés

Les matériaux utilisés pour les bâtiments ont été choisis pour garder une cohérence avec le bâti existant. La tour ascensionnelle sera par ailleurs en métal imitation bois pour se fondre au mieux dans le paysage.

Les enjeux environnementaux du site étant faibles et le projet très localisé, aux abords de la zone déjà aménagée, les impacts du projet sur l'environnement sont nuls à faibles et la réalisation du projet ne nécessite pas la mise en place de mesures de compensation.